

## Les documents de planification et d'orientation des communes accueillant des zones humides

### A RETENIR :

En 2010, 31% des communes accueillant les zones humides étudiées sont dotées d'un SCOT, approuvé ou en révision, et 27% d'un PLU. L'outil SAGE tend à se développer : il est mis en œuvre dans 13% de ces communes, et il est en cours d'instruction ou d'élaboration dans 33% d'entre-elles.

### Contexte et objectifs

Les documents de planification et d'orientation sont de plusieurs types et varient selon les échelles de mise en œuvre, communale ou intercommunale, ou les objectifs poursuivis. Ils concernent l'aménagement et la gestion du territoire et plus spécifiquement les domaines de l'urbanisme, des espaces naturels ou des milieux aquatiques. Leur application sur une commune permet de donner des indications sur les mesures de gestion susceptibles de s'exercer dans ou aux abords immédiats des zones humides étudiées.

### Les documents d'orientation et d'urbanisme dans les communes accueillant des zones humides

#### ▪ Les Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM)

Les SMVM sont engagés sur des territoires terrestres et maritimes cohérents dans une démarche globale d'aménagement du territoire. Ils définissent la vocation des espaces et assurent une cohérence des usages. Ils ne concernent que 43 des communes étudiées : 35 communes du type littoral atlantique, Manche et mer du Nord (schémas du bassin d'Arcachon, du Golfe du Morbihan et du bassin Trégor-Goëlo) et 8 communes du type littoral méditerranéen (schéma du bassin de Thau).

#### ▪ Les Directives territoriales d'aménagement (DTA)

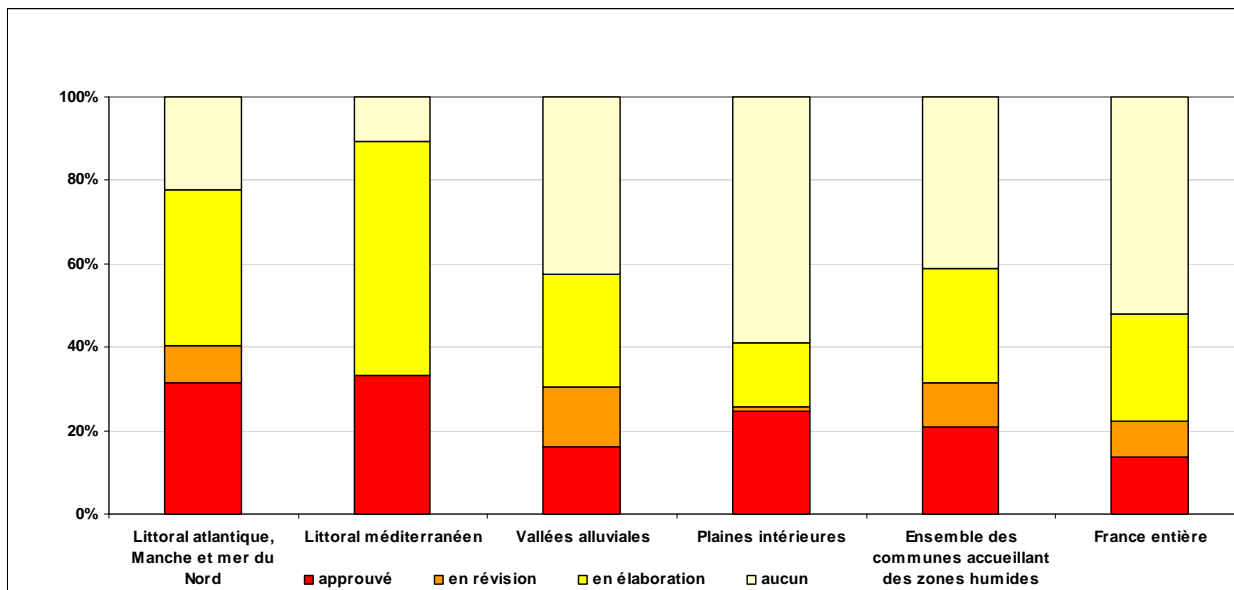
Les DTA sont des documents de cadrage dans lesquels l'Etat précise ses orientations fondamentales en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. 419 communes, soit 12% des communes étudiées, sont dotées d'une DTA, ce sont notamment celles de l'estuaire de la Seine, de l'estuaire de la Loire ou des Bouches-du-Rhône. La répartition est la suivante : 252 dans les communes du type vallées alluviales, 102 du type littoral atlantique, Manche et mer du Nord, 55 du type plaines intérieures et 10 du type littoral méditerranéen.

#### ▪ Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

A l'échelle intercommunale, les SCOT expriment la stratégie globale d'un territoire en matière d'aménagement et de développement durable. Ils énoncent les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures ou d'urbanisme commercial.

1097 communes sont dotées d'un SCOT approuvé ou en révision, soit 31,5 % des communes étudiées, ce taux étant supérieur à la moyenne métropolitaine (22 %). Proportionnellement les SCOT sont plus mis en œuvre dans les communes des façades littorales.

**Nombre de communes doté d'un SCOT en 2010 en %**

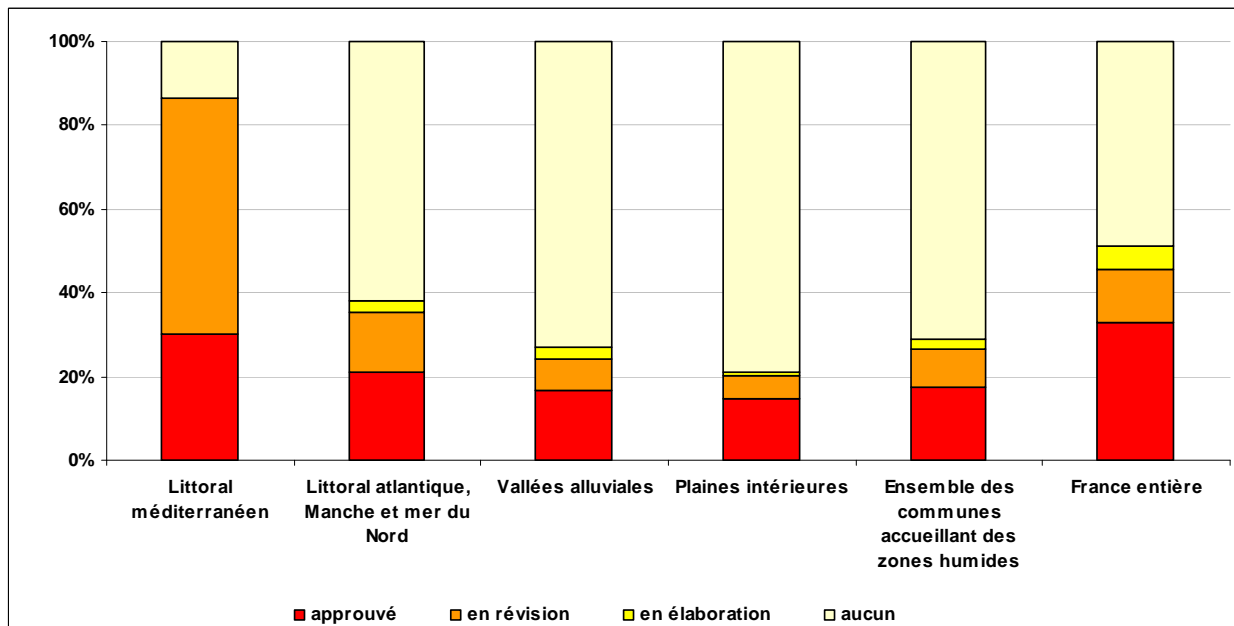


Source : DATAR – Observatoire des territoires, 2009. Traitements : SoeS, 2010.

▪ **Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Cartes communales (CC)**

Les PLU traduisent la politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune. 27 % des communes sont dotées d'un PLU, qu'il soit approuvé ou en révision et 2 % ont un document en cours d'élaboration. Ces taux sont inférieurs à ceux observés en moyenne sur le territoire national. L'élaboration des PLU est plus avancée dans les communes littorales que dans les autres types de zones humides, le besoin de planification et de gestion des espaces étant plus fort au vu des pressions s'y exerçant.

**Nombre de communes dotées d'un PLU en 2010 en %**



Source : DATAR – Observatoire des territoires, 2009. Traitements : SoeS, 2010.

Par ailleurs, 176 communes, soit 5 % des communes étudiées ont une carte communale approuvée ou en élaboration.

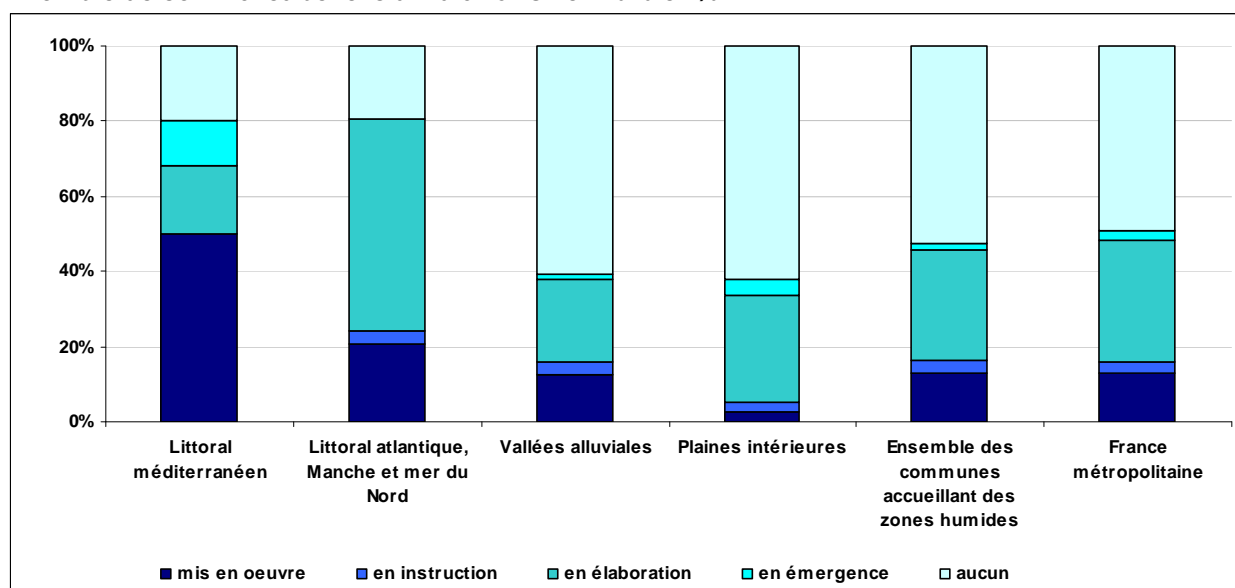
## Les outils de planification liés aux milieux aquatiques dans les communes accueillant des zones humides

### Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

L'ensemble du territoire national est couvert par des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), outils de planification et de gestion à l'échelle des bassins et des districts hydrographiques. Ils déclinent les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau concernant l'état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines. Parmi les nombreuses opérations visant à préserver, protéger les ressources en eau et satisfaire les usages, figurent principalement les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de milieux (contrats de rivière, lac, nappe, baie...).

Document de planification de la politique locale de l'eau, les SAGE fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Leurs orientations ont une portée juridique. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et CC) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis. 567 communes, soit 16 % des communes étudiées, ont un SAGE mis en œuvre ou en instruction, et 29 % en élaboration. Ces taux se rapprochent de ceux observés à l'échelle nationale. Les SAGE se développent surtout sur le littoral atlantique, 56 % des communes de ce type ayant un SAGE en élaboration.

Nombre de communes bénéficiant d'un SAGE en 2010 en %



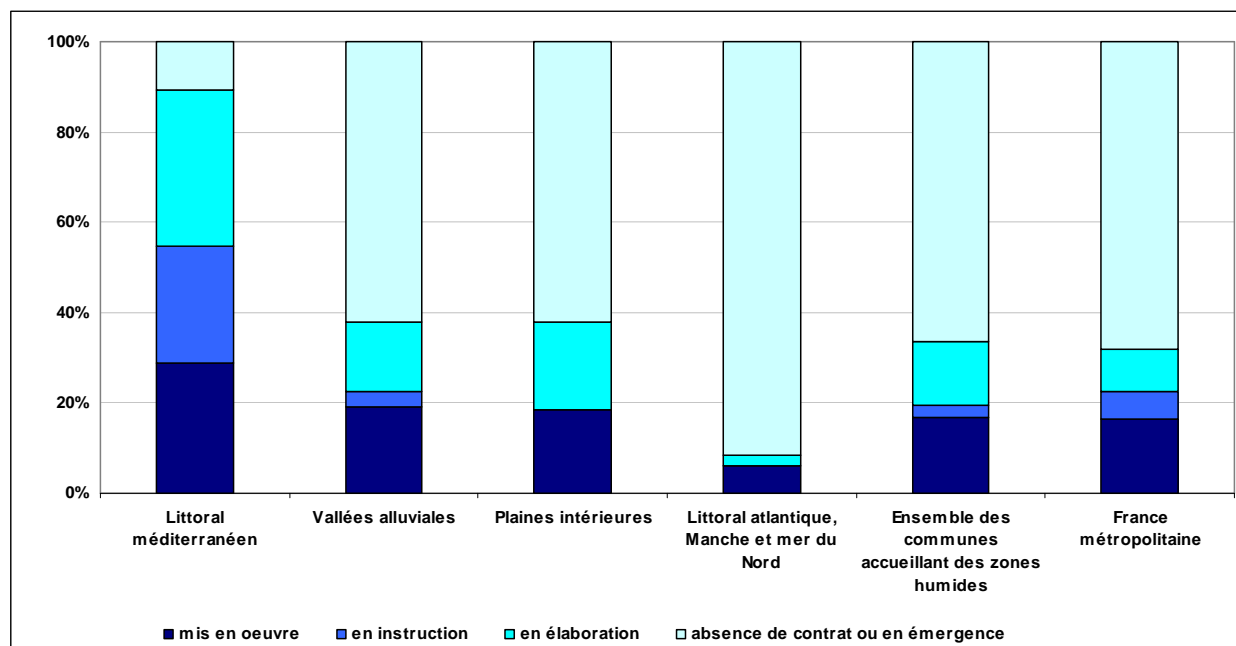
Source : MEEDDM - OIEAU, 2009. Traitements : SoeS, 2010.

NB : une même commune peut être concernée par un ou plusieurs SAGE.

### Les Contrats de rivières

Les contrats de rivière sont des outils d'intervention à l'échelle des bassins versants. Ils définissent des objectifs de mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques et de gestion équilibrée des ressources en eau. Pour les atteindre, des programmes d'actions, axés sur des travaux ou des études, sont adoptés pour 5 ans dans un cadre contractuel. Ils n'ont pas de portée juridique mais participent à la gestion équilibrée des territoires. 19 % des communes ont un contrat de rivière mis en œuvre ou en instruction et 14 % en élaboration. Ces outils sont proportionnellement moins présents dans les communes du littoral atlantique.

### Nombre de communes bénéficiant d'un contrat de rivière en 2010 en %



Source : MEEDDM - OIEAU, 2009. Traitements : SoeS, 2010.

NB : une même commune peut être concernée par un ou plusieurs contrats de rivière.

### 📍 Champ géographique

Il s'agit des communes des 152 sites d'observation (hors massifs à tourbières), composés de milieux humides, suivis par le SoeS. Pour cette analyse seules les communes dont la superficie de zone humide représentait au moins 5% de la superficie totale de la commune ont été retenues, soit 3 483 communes.

Les sites concernent seulement la métropole et se répartissent en quatre types : plaines intérieures ; vallées alluviales ; littoral méditerranéen ; littoral atlantique, Manche et mer du Nord.

Les résultats présentés ici n'ont donc pas vocation à être étendus à l'ensemble des communes des zones humides françaises.

### 📍 Source des données

SOeS, périmètres des sites d'observation, octobre 2004.

DATAR, Observatoire des territoires, 2009.

MEEDDM, OIEAU, 2009.